



26

EME WWW.RALLYEDELAVIENNE.COM

02.3

RALLYE de la VIENNE

MARS
2018



R E G L E M E N T V H C



Conception graphique 2017 : TARMAK Plus - marque du Groupe DJOTO

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES 2018

REGLEMENT PARTICULIER DU 1er RALLYE NATIONAL DE LA VIENNE VHC 2 & 3 Mars 2018

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français F.F.S.A., les règles spécifiques des rallyes VHC F.F.S.A., le règlement de la coupe de France 2018 des rallyes VHC et le 26^{ème} Rallye National de la Vienne Moderne.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 29 janvier 2018
Ouverture des engagements :	Lundi 29 janvier 2018
Clôture des engagements :	Lundi 19 février 2018
Parution du road-book :	Samedi 24 février 2018
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 24 février de 9h à 12h et 14h à 21h Dimanche 25 février de 9h à 12h et 14h à 18h Vendredi 2 mars de 9h à 12h et 14h à 17h30
Vérifications des documents.....	Vendredi 2 mars de 18h00 à 23h00 Parc des Expositions de Châtellerault
Vérifications des voitures.....	Vendredi 2 mars de 18h15 à 23h15 Parc des Expositions de Châtellerault
Heure de mise en place du parc de départ :	Vendredi 2 mars à l'issue des vérifications
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 2 mars à 18h00 Parc des Expositions de Châtellerault
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ :	Vendredi 2 mars à 23h50 Parc des Expositions de Châtellerault
Départ du rallye :	Samedi 3 mars, à 9h15
Départ 2 ^{ème} section	Samedi 3 mars, à 13h30
Arrivée du premier concurrent au Parc fermé final :	Samedi 3 mars à 23h42 Parc des Expositions de Châtellerault
Vérification finale au Garage du Sanital :	A l'arrivée de l'épreuve
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 04 mars Trente minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Samedi 3 mars Sur le podium

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile POITOU avec le concours de l'Ecurie Châtelleraut Poitou, de la ville de Châtelleraut, du Conseil Départemental de la Vienne, la Communauté du Grand Châtelleraut, organisent en qualité d'organisateur administratif le

1er RALLYE NATIONAL DE LA VIENNE VHC Les 2 et 3 MARS 2018

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord sous le numéro **01/2018** en date du **12 décembre 2017**.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A. sous le numéro **23** en date du **20/12/2018**

Comité d'Organisation

Organisateur Administratif

ASA POITOU

3, rue du Pin

86100 Châtelleraut

Président : **M. Pascal LAUBIER**

Organisateur Technique

ECURIE CHATELLERAULT POITOU

3, rue du Pin

86100 Châtelleraut

Président : **M. Pascal LAUBIER**

Tous les membres de l'ASA POITOU et de l'Ecurie Châtelleraut-Poitou.

Secrétariat du rallye :

ECURIE CHATELLERAULT POITOU

Pascal LAUBIER

3, rue du Pin

86100 CHATELLERAULT

Téléphone : **06.17.16.66.56.**

E-mail : pascal.laubier@sfr.fr

Site Internet : www.asapoitou.com et www.rallyedelavienne.com



Secrétariat concurrents :

ECURIE CHATELLERAULT POITOU

Gaëtan TARDY

55, Rue Honoré de Balzac

86530 NAINTRE

Téléphone : **06.11.93.25.74.**

E-mail : gaetantardy@orange.fr ou ecurie.chatelleraut@free.fr

Site Internet : www.asapoitou.com et www.rallyedelavienne.com

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président : Gilles GUILLIER 2504

Membres : Jacques TROMAS 128570

J-Marc SEGOUIN 3352

Directeur de Course :

Directeur de course général Serge FAUVEL 2517

Commissaire Technique :

Responsable	Jean Pierre SOUCHAUD	8325
Directeur de course ES 1-4-7-10 Adjoint au Directeur de course	Brigitte MARTY Patrick CUNQUERO	136694 28111
Directeur de course ES 2-5-8-11 Adjoint au Directeur de course	Christian RAINAUD Jean-Marie CAROF	6150 203852
Directeur de course ES 3-6-9-12 Adjoint au Directeur de course	Gilles MERLIOT Jean-Louis MINEUR	10396 29169
<u>Véhicule Tricolore</u>	Joël BOURCIER Dominique GAUTIER	6549 155919
<u>Médecin Chef</u>	Docteur Saïd EL BADRI	
<u>Chargés des relations avec les concurrents (CS) :</u>	Rémi DUMOND Madeleine DENIVELLE	3808 61227
<u>Chargé des relations avec la presse</u>	Philippe CHAUVET	
<u>Responsable parc fermé</u>	Patrick MEUNIER	10912
<u>Responsable parc assistance</u>	Michel DUCHESNE	8107
<u>Juges de faits</u>	Dominique JOUBERT Gilles CHABERNAUD Michel BLANC	14860 13554 20772
<u>Responsable administratif</u>	Cindy SAVIGNY	148740

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1er Rallye National de la Vienne VHC compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC F.F.S.A. 2018 coefficient 2.
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications qui auront lieu le Vendredi 2 mars 2018 de 18h à 23h15 au Parc des Expositions de Châtelleraut.

Les concurrents devront consulter le site www.rallyedelavienne.com ou www.asapoitou.com pour connaître leur horaire pour les vérifications.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage du SANITAL, 99 rue d'Avaucourt à Châtelleraut au prix de la main d'œuvre en vigueur (60,00 Euros TTC).

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH / PTN de la voiture ainsi que le passeport technique trois volets ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} Rallye National de la Vienne VHC doit adresser à :

M. Gaëtan TARDY 55, Rue Honoré de Balzac 86530 NAINTRE

La demande d'engagement dûment complétée avant le lundi 19 février 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures maximum, dans la limite de 120 voitures y compris les modernes, VHC et les VHRS.

Au-delà, les équipages seront placés en liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €

Le chèque devra être libellé à l'ordre de l'ECURIE CHATELLERAULT POITOU.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- Du montant des droits d'engagement.
- De la photocopie de la licence des deux membres d'équipage.
- De la photocopie du permis de conduire des deux membres d'équipage ou photocopie de la carte d'identité pour les copilotes ayant une Licence Nationale Junior Auto.
- De la photocopie de la première page du passeport technique où figure la vignette et le nom du propriétaire.
- Autorisation du propriétaire de la voiture si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.

Toute demande d'engagement incomplète sera mise sur la liste d'attente.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents :

- Dont l'engagement aura été refusé.
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents, qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courrier, fax ou mail pouvant être justifiée.

La retenue sera :

- De 20% pour les forfaits reçus entre le vendredi 2 mars et le mardi 6 mars 2018 inclus.
- De 40% pour les forfaits reçus du mercredi 7 mars jusqu'à la fin des vérifications techniques.
- De 100% pour les forfaits non déclarés.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Le Rallye VHC partira avant le rallye moderne. L'heure de départ de la première voiture sur le timing est donc celui de la première voiture VHC.

Le départ de la deuxième section sera donné suivant l'ordre du classement de l'ES 1.

3.3.5. Road book

Le road book pourra être retiré au siège de l'Ecurie Châtelleraut-Poitou, 3 rue du Pin à Châtelleraut, le samedi 24 février de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 et le dimanche 25 février de 8h45 à 10h30.

Le road book pourra être retiré au Parc des Expositions de Châtelleraut, au chalet entrée Assistance, le vendredi 2 mars de 8h30 à 13h00.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA.

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA / FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH /PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne sera autorisée que dans les zones spécifiées au carnet d'itinéraire.

En dehors de ces parcs, l'assistance est interdite. **Dans le parc d'assistance, il ne sera accepté qu'un seul véhicule d'assistance par équipage.** Ce véhicule d'assistance devra obligatoirement être identifié au moyen de l'autocollant « assistance », collé sur le pare-brise, remis en même temps que le carnet d'itinéraire. **Seule la présence de cet autocollant donnera accès à l'enceinte du Parc des expositions de Châtelleraut.**

Les remorques et plateaux seront interdits dans le parc d'assistance. Le parc remorque est situé derrière le parc d'assistance, le long de la ligne de chemin de fer. La porte d'accès SNCF doit rester libre d'accès..

Le déchargement des voitures de course est interdit dans le parc d'assistance.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} Rallye National de la Vienne VHC représente un parcours de 402.15 km. Il est divisé en une étape et quatre sections.

Il comporte douze épreuves spéciales d'une longueur totale de 127.40 km soit 31%. Les épreuves spéciales sont :

ES 1-4-7-10	L'Acadienne de 13.80 km
ES 2-5-8-11	Les 3B de 10.33 km
ES 3-6-9-12	Les Bois de 7.72 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le comité d'organisation, en accord avec les communes traversées, autorise les reconnaissances aux dates et horaires suivants :

- Le samedi 24 février 2018, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 21h00,
- Le dimanche 25 février 2018, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Le vendredi 2 mars 2018, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Le nombre de passages est limité à trois au maximum. Des contrôles seront effectués afin de faire respecter les règles.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Le départ de la première étape se fera dans l'ordre croissant des numéros.

Le départ de la deuxième section se fera dans l'ordre du classement provisoire après l'ES 1.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route :combinaison ou chasuble
- Chef de poste :combinaison ou chasuble

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC.

Pour les classements des périodes E à I, il est nécessaire d'utiliser les regroupements des classes suivantes 1, 2, 3 et 4 :

- Jusqu'à 850 cm³ (pour les voitures des périodes E, F, G1 du 1/1/1947 au 31/12/1969)
- Jusqu'à 1150 cm³ (pour les voitures des périodes E, F, G1/G2, H1 du 1/1/1947 au 31/12/1975)
- Jusqu'à 1300 cm³ (pour les voitures des périodes E à I du 1/1/1947 au 31/12/1981)
- Jusqu'à 1600 cm³ (pour les voitures des périodes E à I du 1/1/1947 au 31/12/1981)
- Jusqu'à 2000 cm³ (pour les voitures des périodes E à I du 1/1/1947 au 31/12/1981)
- Jusqu'à 2500 cm³ (pour les voitures des périodes E à I du 1/1/1947 au 31/12/1981)
- Au-dessus de 2500 cm³ (pour les voitures des périodes G2 à I du 1/1/1970 au 31/12/1981)

A l'issue du rallye, un classement par groupe sera établi.

- **Un classement scratch est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4-5.**
- **Un classement scratch est publié pour les Groupes N VHC J1 - J2, A VHC J1 - J2, B VHC J1 - J2 (1982-1990)**
- **Un classement scratch est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)**
- **Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (Hors Classic).**
- **Un classement à l'indice de performance**

ARTICLE 10P. PRIX

Des coupes récompenseront les trois premiers équipages du classement général.

Tous les équipages classés recevront un souvenir de la Vienne.

La remise des coupes se déroulera sur le podium au Parc des Expositions de Châtellerault suivant le classement officieux.

Contrôle	26ème Rallye de la Vienne 2 & 3 mars 2018 ITINERAIRE	KILOMETRAGE		HORAIRES		
		Partiel	Total	Temps imparti	1ère Voiture VHC	Dernière voiture VHRS

SAMEDI 03 MARS 2018

1ère Etape - 1ère Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT

CH 0	Parc des Expositions / Entrée Ass	0.00	0.00		09:15	11:25
CH 0A	Sortie assistance	0.20	0.20	00:15	09:30	11:40
CH 0B	Boulevard Blossac	2.60	2.80	00:10	09:40	11:50
CH 1	Boutigny - Archigny	23.70	26.50	00:30	10:10	12:20
	NEUTRALISATION	0.25	26.75	00:03		
Dép ES 1	L'ACADIENNE				10:13	12:23
Arr ES 1	Arrivée ES 1	13.80	40.55			
CH 2	Le Chareau	4.11	44.66	00:20	10:33	12:43
	NEUTRALISATION	0.50	45.16	00:03		
Dép ES 2	LES 3 B				10:36	12:46
Arr ES 2	Arrivée ES 2	10.33	55.49			
CH 3	Leigné-les-Bois	22.95	78.44	00:40	11:16	13:26
	NEUTRALISATION	0.50	78.54	00:03		
Dép ES 3	LES BOIS				11:19	13:29
Arr ES 3	Arrivée ES 3	7.72	86.26			
CH 3A	Entrée regroupement	19.64	105.90	00:35	11:54	14:04
	REGROUPEMENT					
	MAXI					

1ère Etape - 2ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT

CH 3B	Sortie regroupement / Entrée Ass	0.00	105.90		13:30	15:35
CH 3C	Sortie assistance	0.20	106.10	00:30	14:00	16:05
CH 4	Boutigny - Archigny	19.15	125.25	00:30	14:30	16:35
	NEUTRALISATION	0.25	125.50	00:03		
Dép ES 4	L'ACADIENNE				14:33	16:38
Arr ES 4	Arrivée ES 4	13.80	139.30			
CH 5	Le Chareau	4.11	143.41	00:20	14:53	16:58
	NEUTRALISATION		143.91	00:03		
Dép ES 5	LES 3 B				14:56	17:01
Arr ES 5	Arrivée ES 5	10.33	154.24			
CH 6	Leigné-les-Bois	22.95	177.19	00:40	15:36	17:41
	NEUTRALISATION	0.10	177.29	00:03		
Dép ES 6	LES BOIS				15:39	17:44
Arr ES 6	Arrivée ES 6	7.72	185.01			
CH 6A	Entrée regroupement	19.64	204.65	00:35	16:14	18:19
	REGROUPEMENT					
	MAXI			01:00		

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES 2018

Contrôle	26ème Rallye de la Vienne 2 & 3 mars 2018 ITINERAIRE	KILOMETRAGE		HORAIRES		
		Partiel	Total	Temps imparti	1ère Voiture VHC	Dernière voiture VHRS

SAMEDI 03 MARS 2018

1ère Etape - 3ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT

CH 6B	Sortie regroupement / Entrée Ass	0.00	204.65		17:14	19:14
CH 6C	Sortie assistance	0.20	204.85	00:30	17:44	19:44
CH 7	Boutigny - Archigny	19.15	224.00	00:30	18:14	20:14
	NEUTRALISATION	0.25	224.25	00:03		
Dép ES 7	L'ACADIENNE				18:17	20:17
Arr ES 7	Arrivée ES 7	13.80	238.05			
CH 8	Le Chateau	4.11	242.16	00:20	18:37	20:37
	NEUTRALISATION	0.50	242.66	00:03		
Dép ES 8	LES 3 B				18:40	20:40
Arr ES 8	Arrivée ES 8	10.33	252.99			
CH 9	Leigné-les-Bois	22.95	275.94	00:40	19:20	21:20
	NEUTRALISATION	0.10	276.04	00:03		
Dép ES 9	LES BOIS				19:23	21:23
Arr ES 9	Arrivée ES 9	7.72	283.76			
CH 9A	Entrée regroupement	19.64	303.40	00:35	19:58	21:58
	REGROUPEMENT			01:00		
	MAXI					

1ère Etape - 4ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT

CH 9B	Sortie regroupement / Entrée Ass	0.00	303.40		20:58	23:08
CH9C	Sortie Assistance	0.20	303.60	00:30	21:28	23:38
CH 10	Boutigny - Archigny	19.15	322.75	00:30	21:58	00:08
	NEUTRALISATION	0.25	323.00	00:03		
Dép ES 10	L'ACADIENNE				22:01	00:11
Arr ES 10	Arrivée ES 10	13.80	336.80			
CH 11	Le Chateau	4.11	340.91	00:20	22:21	00:31
	NEUTRALISATION	0.50	341.41	00:03		
Dép ES 11	LES 3 B				22:24	00:34
Arr ES 11	Arrivée ES 11	10.33	351.74			
CH 12	Leigné-les-Bois	22.95	374.69	00:40	23:04	01:14
	NEUTRALISATION	0.10	374.79	00:03		
Dép ES 12	LES BOIS				23:07	01:17
Arr ES 12	Arrivée ES 12	7.72	382.51			
CH 12A	Entrée Parc fermé	19.64	402.15	00:35	23:42	01:52

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES 2018